



Note – Ateliers participatifs Ma Santé Demain

Rappel de l'historique de la démarche proposée par la CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) des Pays a initié depuis plusieurs années une démarche de « démocratie en santé hors les murs », avec les acteurs de terrain. Ce travail a notamment porté en 2014 sur l'organisation de conférences participatives sur des sujets en santé mobilisant en 4 lieux citoyens, acteurs et professionnels ; en 2015, sur l'amélioration des parcours de santé à Angers (49) et Châteaubriant (44) et en 2016, sur une démarche participative d'acteurs dans un territoire pilote (le territoire castelbriantais).

Sur la base de ces expériences, elle engage, en collaboration avec les Conseils Territoriaux de Santé, un dialogue régional sur les enjeux de la participation des usagers dans le système de santé. Cette démarche a pour objectif de valoriser les initiatives déjà présentes ou en préparation sur les territoires, et à encourager les acteurs à renforcer leur coopération, pour améliorer les offres à la population, les conditions de travail des acteurs en santé, et l'efficacité des dispositifs existants ou en création, par de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs. Elle s'inscrit en proximité, au niveau de territoires de vie, là où les questions de santé et de soins se vivent pour les habitants et la plupart des acteurs en santé (communes, intercommunalités, départements) et font de plus en plus souvent l'objet de contrats locaux en santé. Elle s'inscrit aussi au niveau régional, territoire pertinent pour les grandes infrastructures en santé, les organisations d'acteurs du système de santé (CRSA), les actions politiques régionales et les programmes de l'Etat au travers de l'ARS.

Elle vise les actions mises en œuvre localement pour répondre à cette problématique tant par les acteurs institutionnels, les citoyens et les acteurs de santé au sens large, les dynamiques existantes ou les angles morts sur lesquels demain s'investir.

Ateliers participatifs et conséquences de la crise sanitaire

Date

Ces dialogues sont initiés dans chacun des 5 départements, en collaboration avec les CTS (Conseils Territoriaux de Santé) respectifs. Ils devaient se tenir pendant l'hiver et le printemps 2020. Seule la réunion départementale de la Sarthe a eu lieu (janvier 2020).

En raison de la situation de crise sanitaire du COVID-19, les 4 ateliers participatifs restants (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée) se doivent d'être reportés. Afin de favoriser les meilleures conditions possibles pour tenir ces ateliers, la proposition est de les reporter au début du mois **d'octobre 2020**. Cette période semble propice, tant au niveau **sanitaire** (plus de quatre mois se seront écoulés depuis le déconfinement) que **politique** (si les élections ont effectivement lieu en juin, comme indiqué par le gouvernement, les conseils auront pris place) et **logistique** (une période d'un mois est à prévoir afin de mobiliser les participants aux ateliers et il est difficile de mobiliser pendant les périodes de vacances – jusqu'à la fin du mois d'août).



Méthode

Les ateliers participatifs ne seront pas modifiés sur l'intention et sur la méthode : mettre l'utilisateur au centre de la réflexion sur le système de santé en réunissant des groupes restreints d'acteurs diversifiés (citoyens, professionnels de santé, élus, membres d'associations,...) afin de les faire dialoguer sur ce sujet.

Contenu

En revanche, concernant le contenu, il semble essentiel de récolter les paroles et les enseignements de cette période de crise sanitaire inédite en France et dans le monde. La participation des usagers à la réflexion sur l'organisation des soins sur le territoire est un sujet qui a pris tout son sens avec l'expérience vécue par tous les Français (et qui n'est pas terminée), ayant vécu la crise jour après jour, confinés comme sur le terrain.

Il apparaît essentiel de rethématiser les discussions, tout en posant des questions précises pour cadrer le débat en liant la situation de crise sanitaire aux enseignements à tirer sur la place de l'utilisateur dans le système de santé ainsi que les espaces de dialogue à mettre en place.

Proposition de cadrage thématique :

- Quels sont les espaces de dialogues que vous avez constatés ou les initiatives que vous avez prises sur votre territoire pendant cette période et comment ont-elles été accompagnées ? (*démarches associatives, entraide organisée au sein de la commune, initiatives réunissant différents acteurs : citoyens, élus, professionnels de santé,...*)
- Si une nouvelle crise se produisait dans le futur, que faudrait-il changer en termes d'espaces de dialogue ? (Comment mieux faire la prochaine fois ? Comment capitaliser autour de ce que nous avons vécu ? Qu'est ce qui a manqué ? Par quoi compléter l'existant ?)
- Des problèmes qui n'avaient pas été soulevés auparavant sont-ils apparus comme essentiels durant la crise sanitaire ? Qu'avez-vous constaté au niveau des parcours de soin et dans les ruptures de parcours pendant cette crise ? Quels publics touchés ?
- A quel degré pensez-vous être acteur de l'organisation et de l'amélioration du système de santé ? Qu'êtes-vous prêt à faire dans les mois et années à venir pour y tenir un rôle plus actif ?



Organisation logistique (extrait de la note de Missions Publiques)

En phase avec son ambition de concertation citoyenne, Missions Publiques adapte ses processus participatifs aux prérogatives officielles émises par les autorités publiques françaises. En l'état actuel des préconisations et règles sanitaires et afin de garantir de bonnes conditions de reprises des dialogues citoyens, 5 catégories d'actions ont été prises en compte : informer, distancer, protéger, organiser et faire participer.

Informer

Il est indispensable de fournir en amont aux participants ainsi qu'aux professionnels la totalité des informations qui leur permettront de savoir quelles sont les mesures mises en place pour les accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire. Il convient donc d'afficher les consignes de sécurité, de distanciation sociale et des gestes de prévention à des endroits stratégiques pour qu'elles soient visibles par tous les protagonistes. Une liste d'émargement ou un outil pour recontacter les personnes de la réunion sera disponible si l'on devait apprendre qu'un participant soit dans les 14 jours testé positif.

Distancer

Pour respecter la distanciation sociale, un espace de 4m² sera établi par personne. Le placement en face à face est proscrit ou bien doit être mis en place à l'aide de plexiglas. Le lieu sera désempli en respectant les règles de distanciation sociale, ainsi que les distanciations physiques entre participants et animateurs. Le nombre de personnes sera limité pour les espaces réduits.

Protéger

Toute personne présentant des symptômes suspects devra être refusée dans le lieu. Selon le niveau de propagation du virus, des mesures plus systématiques peuvent être prises (prise de température, test, etc). Le port du masque sera obligatoire pour les animateurs et à disposition de chaque participant. La salle sera aérée, les surfaces seront désinfectées fréquemment et le matériel utilisé sera nettoyé. Chaque personne sera en mesure de se laver les mains fréquemment et aura des serviettes jetables à disposition. Des solutions hydro-alcooliques seront disponibles dans les endroits stratégiques du lieu.

Organiser

Le personnel de Missions Publiques sera formé aux nouvelles règles sanitaires. L'espace sera réorganisé pour empêcher le regroupement des personnes (suppression de pause, de vestiaires et des bars ouverts, marquage au sol).

Faire participer

Convaincus que la concertation citoyenne est plus que jamais nécessaire, Missions Publiques défend le principe qui consiste à ne pas « amputer » le temps de participation aux citoyens. L'équipe redoublera d'attention quant à la question de l'inclusion dans les démarches de concertation. Pour toucher des personnes qui n'auraient pas accès à l'information ou seraient particulièrement en situation de vulnérabilité sociale ou sanitaire, il est nécessaire de s'appuyer davantage encore sur les acteurs locaux, notamment associatifs.



L'ensemble de ces décisions s'appuient sur les prérogatives officielles émises par les autorités publiques françaises dans le domaine d'activité de Missions Publiques. Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire notre note de travail en annexe.